

COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 JUILLET 2009

L'an deux mil neuf, le neuf Juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRUNET Joël, Maire.

Présents : TOUS LES MEMBRES

SAUF Mme Colette CHOLLET qui a donné pouvoir à Mr LUCCHINI Michel, Mme Farida MOUSSET qui a donné pouvoir à Mr Franck BUFFARD

ABSENTE : Mme Catherine SERVAGEANT

Date de la convocation : 02/07/09

Mr VINCONNEAU Eric a été élu secrétaire de séance.

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

1° TRAVAUX AMENAGEMENT CENTRE VILLAGE

EXTENSION ET MODERNISATION

MISE EN VALEUR PAR L'ECLAIRAGE

Dans le cadre des travaux d'aménagement du centre village, le maître d'oeuvre (SEDic) a prévu les travaux concernant l'éclairage public.

EXTENSION ET MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC pour un montant estimatif de 25 000€ TTC

MISE EN VALEUR PAR L'ECLAIRAGE PUBLIC (4 points) pour un montant estimatif de 4 700€ TTC.

Le Conseil Général et le SIEA ayant été sollicités pour participer au financement de ce programme, il convient donc de délibérer pour valider cette opération.

A l'unanimité :

ACCEPTTE la réalisation de ces travaux

SOLLICITE l'octroi d'une subvention du Conseil Général et du SIEA

AUTORISE le Maire à signer la convention de mandat à intervenir, qui a pour objet, de confier au SIEA le soin de réaliser cette opération au nom et pour le compte de la commune.

2° PERSONNEL COMMUNAL

Après compte rendu de la commission personnel, où il a été fait état des situations administratives de certains agents, et après modification de l'organisation des services de la cantine scolaire, le conseil municipal est amené à délibérer sur les points suivants :

Modification temps de travail Florence BELIN, Adjoint Technique 2ème classe affecté au service de la cantine

15h hebdomadaire au lieu de 23h

Création poste adjoint technique stagiaire Edwige VIRET, Adjoint Technique 2ème classe, affecté au service de la cantine et de la Mairie

18h hebdomadaire

Avancement de grade Eliane NAMBOTIN, Adjoint Administratif Principal 2ème classe

Revalorisation prime Laurence GUIFFRAY

Après examen, à l'unanimité :

ACCEPTTE les propositions ci-dessus.

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de créations de postes et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.

3° AVENANT CONVENTION COMMUNE/DDE

Mr le Maire rappelle la délibération du 10 Septembre 2007 concernant la convention signée entre l'Etat et la commune concernant la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et des déclarations préalables relatives à l'occupation du sol et des certificats d'urbanisme.

Suite à certaines modifications intervenues, notamment sur les articles 3 – responsabilités du Maire, article 4 – Responsabilités de la DDE et article 8 – Dispositions financières, il est nécessaire de procéder à la signature d'un avenant à la convention initiale.

A l'unanimité :

ACCEPTTE l'avenant présenté

AUTORISE le Maire à signer les documents correspondants.

4° CONTRAT PHOTOCOPIEUR/PANASONIC/ECOLE**A l'unanimité**

Suite à certaines modifications, notamment dans l'article DUREE et RESILIATION :

A l'unanimité :

ACCEPTTE le contrat modifié, présenté par 01 BUREAUTIQUE, concernant l'entretien du photocopieur cité ci-dessus pour un montant annuel de 638,08€HT

AUTORISE le Maire à signer ledit contrat.

5° FINANCES

Mr THIBAUD Jean-Pierre expose à l'assemblée que suite à l'acquisition de matériel et à des travaux non prévus au moment de l'établissement du budget, il convient de procéder à des virements de crédits :

Création parking vers salle des fêtes : **12 500€**

Acquisition mobilier école : **2 600€**

Acquisition cendriers extérieurs : **550€**

Chauffage Eglise : **12 730€**

Changement pompe Cormoz : **6 200€**

Sommes à prélever sur des opérations déjà inscrites.

ACQUISITION MOTOCULTEUR pour le compte du Comité de Fleurissement : **1 300€ TTC**

La commune récupérant la TVA sur cet investissement, la commune prend l'achat à sa charge, le comité de fleurissement rembourse dès réception de la facture, sans la TVA.

Convention à signer pour définir les modalités.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE/CHATEAU FOOTBALL CLUB

Suite à la demande faite par le Président du Club, sollicitant une participation de la commune pour l'acquisition de matériel et équipement pour la prochaine saison

A l'unanimité :

ACCEPTTE les virements de crédits ci-dessus.

DECIDE L'acquisition d'un motoculteur pour le compte du Comité de Fleurissement.

AUTORISE le Maire à signer une convention de mise à disposition avec le CF.

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 650€ au Club CHATEAU FOOTBALL CLUB

QUESTIONS DIVERSES**6° TRAVAUX RENFORCEMENT RENOUVELLEMENT ET REMISE AUX NORMES DU RESEAU D'ALIMENTATION EAU POTABLE CORMOZ – GROUA**

Après les Ravinelles et le village, il convient maintenant de procéder aux travaux de renforcement de CORMOZ et GROUA., qui seront effectués en deux tranches

TRANCHE FERME pour un montant de 190 000€ HT

Rte de Cormoz – Rue de la Croix – Rue du Stade – Rue de la Groua

TRANCHE CONDITIONNELLE pour un montant de 190 000€ HT

Rue des Abeilles – Rue de la Chaume – Rue de la Combe – Rue de la Forge – Rue du Frêne – Impasse des Essarts – Impasse du Puits

Le dossier administratif étant prêt, le conseil doit maintenant valider les travaux et lancer la consultation .

A l'unanimité :

ACCEPTTE les travaux cités ci-dessus pour un montant total estimatif de 380 000€ HT.

AUTORISE le Maire à lancer la consultation selon la procédure adaptée conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

AUTORISE le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

7° AUGMENTATION REDEVANCE BUDGET EAU ET PRIME FIXE

Mr THIBAUD Jean-Pierre expose à l'assemblée que l'équilibre du budget EAU risque d'être compromis en raison de travaux importants de renforcement et remise aux normes du réseau d'alimentation en eau potable que la commune a été obligée d'entreprendre, dus à la vétusté et non conformité des canalisations. Par conséquent après état du budget annexe de l'eau, il propose de porter à 1,30€ le m3, au lieu de 1,13€, à compter du 1er Novembre 2009.

Il précise que ce nouveau tarif sera applicable pour les consommations partant du 1er Novembre 2009 jusqu'au 30 Octobre 2010, facturées sur le budget 2011.

D'autre part, la prime fixe n'ayant pas été augmentée depuis 1995, il propose de porter à 15€ la prime fixe par an et par abonné.

Il demande à l'assemblée de se prononcer

A l'unanimité :

FIXE le montant de la redevance EAU à **1,30€ le m3** selon les conditions fixées ci-dessus

A 17 voix POUR et 1 CONTRE :

FIXE le montant de la prime fixe à 15€ par an et par abonné

INFORMATIONS – INVITATIONS – REUNIONS

PROPOSITION par le service administratif de mensualisation des factures d'eau pour les personnes intéressées.

Dans un premier temps, il est tout de même nécessaire de procéder à une enquête auprès de la population. En fonction des réponses, la procédure pourrait être mise en place, avec effet sur le budget 2011.
A suivre

REMERCIEMENTS

Michèle CHARMARTY/RETRAITE
Josiane LEBEGUE/ DECES Monsieur LEBEGUE

14 JUILLET

CEREMONIE 14 JUILLET/MAIRIE AMBERIEU 10H30 PARKING GARE

ETAP'HOTEL

Fouille préventive sur terrain ETAP'HOTEL. Prendre contact avec DRAC (archéologie) pour leur signaler que le terrain a déjà fait l'objet de fouilles et terrassement.

FAIT A CHATEAU GAILLARD, le 16 JUILLET 2009

Le Maire,

Joël BRUNET

-